



# Loisir Sport Centre-du-Québec

1352, rue Jean-Berchmans-Michaud  
Drummondville (Québec) J2C 2Z5

## RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Engagement de Loisir Sport Centre-du-Québec à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire.

Considérant l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

Considérant que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

Considérant le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

Considérant les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;

Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

Considérant que les villes nos partenaires et bénéficiaires de services, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

### **Loisir Sport Centre-du-Québec s'engage à :**

À appuyer les axes et cibles du Plan nature 2030 tel que présenté à la consultation régionale du 1<sup>er</sup> novembre 2023,

À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030,

À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour tous les citoyens de la région.

À valoriser les milieux naturels par l'accompagnement des promoteurs lors de projet d'aménagement de sentiers afin d'assurer le respect de l'environnement et leur encadrement par des organismes reconnus,

À faire la promotion des bienfaits des activités de plein air auprès de toute la population, mais particulièrement auprès de la jeunesse, tout en s'assurant de sensibiliser les pratiquants à la conservation de la biodiversité pour préserver cette grande richesse,

À soutenir nos partenaires régionaux et locaux (MRC, municipalités, OBV, Nature Avenir, CRECQ, etc.) dans la mise en œuvre de leurs plans et politiques liés à la conservation de la biodiversité et à la restauration des milieux naturels (PRMHHN, PDE, politique de l'arbre, etc.)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-12-14/136.04**

Proposé par Pascal Bédard et appuyé par Annie Belcourt